

FICHE INSCRIPTION : ATELIERS REGULIERS EN COLLECTIF – 2023-2024

 Nom et Prénom (*enfant*) : _____ Date de naissance (*enfant*) : _____

Nom et Prénom du responsable légal.e : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél : _____ Mail : _____

L'adhérent a-t-il des difficultés d'apprentissage et/ou vit-t-il une situation de handicap ?
 Non Oui *Si oui, n'hésitez pas à contacter Mr Eric Druetz, directeur pédagogique et référent handicap : 07 49 89 77 15*
Envie de vous investir dans l'association ?
 Oui en participant aux instances d'administration (CA) Non, je ne peux pas

 Oui pour donner un coup de main bénévole sur des événements (fêtes, jardins des arts, etc)

Autorisation de droit à l'image :

 Vous autorisez, n'autorisez pas (*barrer la mention inutile*) Terre des Arts et la presse à prendre des images de votre enfant et de vous-même au sein d'un groupe et à les publier sur tout support.

ATELIER REGULIER EN COLLECTIF (à cocher)

 Eveil musical : 6 mois – 1 an (né.es en 2023) 1-2 ans (né.es en 2022) 2-3 ans (né.es en 2021) 3-4 ans (né.es en 2020)

 Initiation musicale : 4-5 ans (né.es en 2019) 5-6 ans (né.es en 2018) 6-8 ans (né.es en 2017-16)

 Découverte instrumentale : 8-10 ans (né.es en 2015-14)

Complétez ci-dessous par ordre de préférence, à l'aide du planning prévisionnel
(n'hésitez pas à noter plusieurs choix si possible)

Choix 1 : Jour : _____ Horaire : _____ Tranche d'âge : _____

Choix 2 : Jour : _____ Horaire : _____ Tranche d'âge : _____

PAIEMENT (à cocher) – voir détails p.2
 Mensuel (x11 chèques à fournir) : encaissement fin septembre puis entre le 1^{er} et le 5 d'octobre à juin.

 Trimestriel (x4 chèques à fournir) : encaissement entre le 1^{er} et le 5 octobre, janvier et avril.

 Annuel (x2 chèques à fournir) : encaissement fin septembre puis entre le 1^{er} et le 5 octobre.

Partie grisée réservée à l'association

 Date 1^{ère} séance : _____ Date fin période d'essai * : _____

 Un enfant ou un autre membre de la famille est-il inscrit à Terre des Arts ? Oui Non - Si oui, ADH n° : _____

Si oui, préciser nom et prénom + activité : _____

Partie grisée réservée à l'association
 Adhésion individuelle : 27 €

 Adhésion famille : 32€

 Titulaire de la carte Sortir - N° carte Sortir : _____

Adhésion prix libre (à partir de 6€) : _____

Nombre de séances : _____ x _____ € = _____ €

TOTAL DE L'INSCRIPTION (adhésion + essai + atelier) : _____ + _____ + _____ = _____ €

Nombre de pièces	CHQ, E, CV, etc.	Montant :	Correspondant à	Reçu ?	Réservé à la comptabilité
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____

Commentaires : _____

Si arrêt, motif : _____

• **Pour une inscription individuelle :**

Je souhaite inscrire 1 enfant	Total Atelier	Adhésion	TOTAL INSCRIPTION	REGLEMENT		
	339 €	27 €	366 €	Adhésion 27 € (1 chèque)	+	Annuel : 339 € (1 chèque) Trimestriel : 113 € (3 chèques) Mensuel : 33,90 € (10 chèques)

• **Pour une inscription famille (50 € de réduction à partir du 2^e enfant inscrit) :**

Je souhaite inscrire 2 enfants	Total Atelier	Adhésion	TOTAL INSCRIPTION	REGLEMENT		
	628 € (339 + 289)	32 €	660 €	Adhésion 32 € (1 chèque)	+	Annuel : 628 € (1 chèque) Trimestriel : 209,35 € (3 chèques) Mensuel : 62,80 € (10 chèques)
Je souhaite inscrire 3 enfants	Total Atelier	Adhésion	TOTAL INSCRIPTION	REGLEMENT		
	917 € (339 + 289 + 289)	32 €	949 €	Adhésion 32 € (1 chèque)	+	Annuel : 917 € (1 chèque) Trimestriel : 305,70 € (3 chèques) Mensuel : 91,70 € (10 chèques)

NB : Les tarifs ci-dessus sont calculés pour 30 séances.

MODALITES D'INSCRIPTION

1/ Adhésion et paiement activité

L'adhésion est annuelle pour toute l'année scolaire. Le paiement intégral de l'activité est effectué lors de l'inscription (adhésion + ateliers). **Toute annulation de l'inscription par le signataire, moins de 14 jours calendaires avant le début des ateliers, donne lieu au paiement de frais de gestion auprès de l'association, d'un montant forfaitaire de 33.90 €.**

*** Période d'essai pour les ateliers réguliers**

Une période d'essai payante de 3 séances consécutives est prévue. Au terme de cette période, votre engagement devient annuel. Cependant, vous pouvez arrêter l'activité sans préavis à l'issue de votre 3^{ème} séance d'essai, en ayant préalablement informé votre intervenant, et/ou le secrétariat de l'association. Terre des Arts vous remboursera alors votre inscription moins le coût forfaitaire de la période d'essai (si vous aviez réglé l'intégralité de l'année).

Si vous arrêtez en cours d'année, les séances restantes ne seront pas remboursées sauf pour les cas de forces majeures (citées ci-après) sur demande écrite (mail ou courrier) de l'adhérent à l'administration de l'association et avec **un préavis de 3 semaines** : déménagement, hospitalisation, mauvaise adaptation constatée par l'intervenant.

• **Titulaire de la carte Sortir :**

Si votre enfant est titulaire de la carte Sortir, merci de fournir uniquement un chèque de 33.90€ (ateliers en collectif) ou de 61,20€ (pour les ateliers individuels de 30 min) ou de 87€ (pour les ateliers individuels de 45min) avec votre fiche d'inscription. Nous finaliserons votre dossier ensemble. (Pour les personnes dont la carte Sortir est en cours de renouvellement, un chèque de caution vous sera demandé à hauteur de 105€)

• **Pour une inscription en cours d'année :**

L'inscription en cours d'année est possible, dans ce cas il est nécessaire de nous contacter. Pour toute inscription à partir de novembre 2023 nous proratisons le nombre de séance restant à effectuer jusqu'à la fin de l'année (juin).

2/ Annulation

Les ateliers peuvent être annulés ou reportés par Terre des Arts sans préavis, si le nombre d'inscrits ne permettait pas de les maintenir. **Toute absence de l'adhérent** à son atelier ne peut en aucun cas faire l'objet d'un rattrapage ou d'un remboursement.

En cas d'absence d'un intervenant, Terre des Arts se réserve la possibilité de rattraper les séances annulées de son fait, en fin d'année, en respectant le calendrier des vacances scolaires. En cas d'impossibilité calendaire, l'association proposera le remboursement des séances aux participants.

3/ Engagement et responsabilité

- Tout enfant inscrit, est sous l'entière responsabilité de son parent, avant et après la séance.
- Vous **vous engagez à venir à l'heure** et régulièrement aux ateliers et **à prévenir en cas d'absence**, un répondeur est à votre disposition.
- L'association met à votre disposition une salle d'accueil, avec du mobilier, des jeux, des livres et magazines en libre accès. Nous vous demandons de bien vouloir respecter cet espace et prendre soin du matériel.
- Nous partageons les locaux avec une crèche, aussi, nous vous remercions de respecter une certaine discrétion dans les parties communes notamment le couloir.

Je soussigné(e) _____ certifie, être informé(e) et accepter les modalités énumérées ci-dessus.

Fait, le _____

Signature :